

LES MECANISMES DE PREVISION DE DEFAILLANCE DES P.M.E : LE CAS DE « CREDIT DU MAROC »

FORECASTING MECHANISMS OF FAILURE OF SMEs: THE CASE OF "CREDIT OF MOROCCO"

NABIL BOUAYAD AMINE

Professeurs Universitaires

Laboratoire d'Economie et de Gestion

Université SULTAN MOULAY SLIMAN - Béni Mellal

NAJIB SOMOUE

Professeurs Universitaires

Laboratoire d'Economie et de Gestion

Université SULTAN MOULAY SLIMAN - Béni Mellal

Résumé

Cet article traite une problématique d'actualité qu'est la prévision de la défaillance des PME. Nous essaierons de démystifier la notion du risque et plus particulièrement dans le domaine bancaire, tout en présentant les dispositifs de prévention et de gestion. De plus, notre problématique s'inscrit au cœur des exigences du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire qui a défini les fondements sur lesquels doit reposer le nouveau dispositif de gestion des fonds propres et les obligations bancaires envers les clients.

De même, nous avons tenté de focaliser l'attention sur les méthodes de *scoring* qui représente l'outil clés utilisé par le Crédit du Maroc dans le processus de la prévision du Risque.

Mots clés

Défaillance, Management de risque, rentabilité/risque, Scoring, prévision.

Abstract

This paper discusses one of the most actual topics which is The forecasting of SMS's Failure. we will try to demystify the notion of risk and particularly in the banking sector, while presenting the prevention and management devices. in the same time our problematic is in the heart of the Basel Committee on Banking Supervision requirements that defined the foundations to base the new capital management framework and bank obligations to customers.

Similarly, we tried to focus the attention on methods of scoring, which represents the key tool used by Morocco of Credit in the process of predicting risk.

Key words

Failure, Risk Management, Risk/Yield, Scoring, forecasting.

Introduction

L'amélioration des conditions d'accès des PME aux financements fait l'objet de nombreuses préoccupations qui touchent à la fois les banques que les instances de réglementation. Dans un marché de crédit devenu de plus en plus exigeant, les petites et moyennes entreprises font face à une panoplie de difficultés pour trouver des financements adéquats en vue d'assurer leur continuité d'exploitation et leur pérennité de la croissance.

D'emblée, la recherche scientifique et les rapports opérationnels considèrent que la résolution de ces difficultés passe inmanquablement par l'établissement d'une relation de confiance, durable, entre les dirigeants d'entreprise et les établissements de crédit. La constitution d'un tel capital relationnel conditionné par un repositionnement de l'évaluation du risque au cœur de l'étude bancaire.

Malchance pour les emprunteurs ou nécessité pour les créanciers ? Consubstantielle à la distribution de crédit en nombre, cette situation ne peut pas être modifiée par la disposition d'un nouvel outil d'évaluation dont useraient les établissements de crédit pour fonder leur choix. L'utilisation actuelle des grilles de *scoring* ou des modalités de notation montre que l'établissement de critères quantitatifs homogènes ne permet pas d'apprécier correctement la qualité d'une entreprise. De même, l'analyse financière standard fondée sur la méthode des ratios et des soldes intermédiaires de gestion ne suffit pas à donner une vision dynamique de l'entreprise. Les méthodes alternatives proposées (BDFI, AFDCC, etc.), ne semblent pas avoir, à ce jour, satisfait les établissements de crédit qui demeurent peu nombreux à y recourir.

Notre problématique s'inscrit donc au cœur des exigences du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire qui a défini les fondements sur lesquels doit reposer le nouveau dispositif de gestion des fonds propres à savoir : des exigences minimales de fonds propres, un processus de surveillance prudentielle et l'utilisation efficace de la discipline de marché.

Il serait judicieux de rappeler que les PME constituent une clientèle de premier niveau pour les établissements de crédit, par conséquent, la recherche de techniques d'appréciation des risques à court terme et à long terme se présente comme un point névralgique, inhérent à la stratégie globale des banques (N. Levratto, T. Apoteker. 2001).

Fort de ce constat, cet article traitera des outils et méthodes d'évaluation du risque de crédit à travers l'expertise d'une banque marocaine de premier rang : Le Crédit du Maroc.

Nous allons également présenter l'ensemble des mécanismes et des outils de prévision du risque et sa gestion, tout en focalisant l'attention sur les pratiques chez le Crédit du Maroc.

1. Elements de Gestion de Risque Bancaire

Les banques, comme beaucoup d'entreprises, sont soumises aux risques. Toutefois, elles sont soumises à plus de formes de risques que la plupart des autres institutions. La maîtrise des risques bancaires s'avère donc un enjeu décisif.

La liste des risques pouvant affecter une banque est longue : risque de marché, d'option, de crédit, de liquidité, de paiement anticipé, de gestion et d'exploitation, risque sur l'étranger, risque administratif, réglementaire, événementiel, risque spécifique, etc.

Le risque de crédit ou le risque de contrepartie pour le banquier se définit comme : « le risque de voir son client ne pas respecter son engagement financier, à savoir, dans la plupart des cas, un remboursement de prêt »¹. Dans un sens plus large, ce risque de contrepartie désigne aussi le risque de dégradation de la santé financière de l'emprunteur qui réduit les probabilités de remboursement: **risque de défaillance**.

Le marché des PME est essentiellement dominé par des entreprises de petite taille, c'est la raison pour laquelle ces entreprises sont de plus en plus sensibles aux changements de l'environnement et connaissent des freins à leur développement et les causes en sont les suivantes:

- Un accès insuffisant aux technologies et à l'innovation ;
- Un manque de fonds propres qui explique l'accès insuffisant aux technologies et à l'innovation au caractère très incertain et donc risqué. Avec des fonds propres trop faibles, il est ainsi difficile d'investir et de s'endetter à moyen ou long terme;
- Une difficulté à attirer les ressources humaines ;
- Un cadre juridique inadapté qui est celui des grandes entreprises.

¹ A. Berrada, Techniques de Banque, de Finance et du Commerce International

Le tableau ci-dessous résume les causes de défaillance et les principaux facteurs explicatifs correspondants :

Les causes de défaillance	Principaux facteurs explicatifs
- Baisse tendancielle de la demande - Défaillance de clients importants	Entreprises mono-activité pour la plupart, situées sur des secteurs traditionnels en déclin et fortement concurrentiels
Baisse accidentelle ou conjoncturelle de la demande	Faible activité à l'exportation
Perte de clients importants	Forte concentration du chiffre d'affaire sur un nombre limité de clients
- Incapacité du dirigeant à gérer l'entreprise - Choix stratégiques inadéquats	Des dirigeants techniciens plutôt que gestionnaires
Suppression des concours bancaires à court terme	Sous-capitalisation des PMI et insuffisance des capitaux permanents
Rigidité des prix de vente	Capacité d'initiative stratégique limitée en termes d'innovation, de diversification, d'effort commercial
Problème de relève	Une forte concentration des responsabilités (dirigeant homme orchestre.)

Les composants du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise par la défaillance possible d'emprunteurs quant au remboursement de crédits. Ce risque est assimilé aussi au risque de contrepartie du fait qu'il trouve son origine chez le débiteur.

Toutefois, le risque de contrepartie englobe outre la défaillance des clients, la défaillance des autres tiers (institutions financières, créances rattachées à des filiales...).

Les développements ci-après seront consacrés à la définition et aux modalités d'appréciation des risques prévisibles, pour cela, nous étudierons successivement :

- Le risque inhérent à la qualité du débiteur;
- Le risque lié au type de financement accordé et à l'inadéquation du financement au besoin;
- Le risque lié à la prise de garanties;
- Le risque inhérent au manque de suivi.

2. Les pratiques d'analyse du risque crédit

La recherche d'un moindre risque de défaillance ou de crédit couplée au besoin de constituer un portefeuille de crédit de qualité a conduit les établissements à se pencher sur les méthodes développées soit par des économistes/économètres, soit par les services de recherche et développement d'institutions financières ou d'agences de notation et à les adapter aux PME. La méthode généralement adoptée consiste à reprendre la grille proposée et à adapter les valeurs des ratios ou des indicateurs à la taille de l'entreprise. On se trouve ainsi en présence de modèles d'évaluation du risque de la PME dont l'architecture est quasiment identique à celle développée pour la grande entreprise cotée, les différences consistant principalement en un relâchement du niveau d'exigences requis².

Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour évaluer le risque de crédit d'un emprunteur à savoir :

2.1. L'analyse discriminante et le credit scoring

Le crédit *scoring*³ est une technique qui a pour objectif de synthétiser le risque de non remboursement d'un crédit au moyen d'une note appelée score. Il s'agit de déceler parmi les informations qui caractérisent un emprunteur celles qui expliquent ou révèlent le mieux sa solvabilité.

Dès lors, le crédit *scoring* devient un véritable outil d'aide à la décision. Mais, pour que cette technique soit performante, deux conditions sont nécessaires ; *primo* les emprunts doivent présenter une certaine homogénéité de comportement afin que les critères décisionnels soient valables pour tous *secondo* le crédit doit également présenter une certaine identité de montant, de durée ou d'objet, pour que les risques soient comparables⁴.

2.2. la notation au sens des Agences de Notation

La notation des agences se compose, à l'instar des processus d'évaluation des niveaux de risque, d'une analyse qualitative et d'une analyse quantitative. Cependant, il est important de préciser que l'ordre est inversé. En effet, au sein des agences de notation, l'analyse qualitative est réalisée en premier lieu, et conditionnera l'analyse quantitative. Un plafond de notation est

² A. SALAHI, ISCAE, mémoire : la prévision de la défaillance des PME, 2006

³ G. DEPALLENS, JOBARD, Gestion de la banque, Paris, DUNOD, p.197

⁴ [En ligne], la gestion du risque sur l'activité, A.Y. ISSA,

donc établi par le profil qualitatif du groupe. Dans le cadre des méthodologies appliquées au sein des agences de notation, aucun rehaussement de notation n'est possible si le profil quantitatif du groupe est excellent.

Contrairement au processus d'évaluation des niveaux de risque, les agences de notation appliquent une méthodologie spécifique à chaque secteur d'activité. D'ailleurs, nous avons choisi de présenter plus spécifiquement la méthodologie de l'agence de notation *Moody's*⁵ pour les groupes du secteur des biens de consommation durable, étant donné qu'elle servira pour l'étude empirique. Il convient de préciser que les éléments détaillés ci-après ne constituent qu'une partie de la méthodologie de la notation de l'agence *Moody's* pour des raisons de confidentialité. En effet, des éléments supplémentaires, non cités ci-après, sont également pris en compte dans la notation financière.

2.3. L'estimation du taux marginal de mortalité

Cette méthode consiste à calculer le taux de défaut sur la base de données historiques.

On définit le taux marginal de mortalité (TMM) ainsi :

$$\text{TMM} = \frac{\text{Valeur totale des titres de catégorie x ayant fait défaut durant l'année t}}{\text{Valeur totale des titres de catégorie x en circulation au début de l'année t}}$$

2.4. la méthode RAROC et ses dérivés.

La méthode RAROC, Risk Adjusted Return On Capital, consiste à comparer le revenu provenant de la prime de risque et des autres frais au capital à risque.

$$\text{RAROC} = \frac{\text{Revenu annuel lié à la prime de risque et aux autres frais}}{\text{Capital à risque}}$$

Une approche possible consiste à construire à l'aide de données historiques la distribution cumulative des emprunteurs en fonction de la fraction de l'emprunt effectivement remboursée. Il faut alors choisir un certain niveau de risque par exemple 1%. En consultant ensuite la distribution cumulative, on peut observer la fraction remboursée au niveau du premier centile de la distribution. Cette fraction pourrait être de 60% par exemple. Le capital à risque dans ce cas serait de 40% du montant prêté. Une fois le RAROC calculé, on doit le

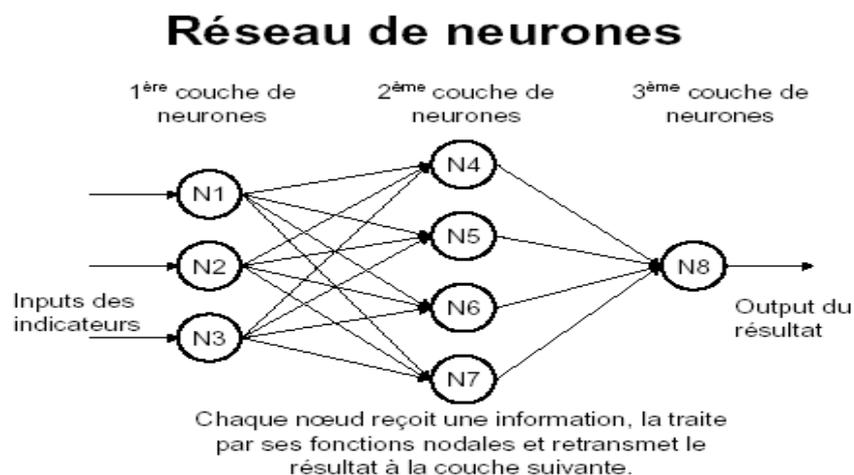
⁵MOODY'S INVESTORS SERVICE (2010), « Rating methodology : global consumer durables », 23p

comparer à un niveau cible pour juger si le rendement offert par le prêt est satisfaisant ou non⁶.

2.5. La méthode des neurones

Un réseau de neurones est un ensemble de nœuds reliés par des interconnexions qui portent des informations bien précises d'une couche de neurones à une autre. La saisie des informations de base, donc l'introduction des valeurs des indicateurs pertinents, est effectuée par la première couche. Chaque nœud reçoit une information, la traite par ses fonctions nodales et retransmet le résultat à la couche suivante. La dernière couche fournit le résultat final⁷.

Au départ, les pondérations des fonctions nodales sont définies arbitrairement. Le réseau de neurones est alors soumis à des itérations, dites des phases d'apprentissage, avec l'échantillon de construction connu. A chaque itération, une nouvelle pondération des fonctions nodales est calculée et retenue dans le système jusqu'à ce que la classification soit optimisée. Les itérations demandent un temps de calcul assez considérable. La méthode du réseau de neurones est une approche non paramétrique. De ce fait, les variables utilisées n'ont pas besoin de suivre une distribution statistique particulière⁸.



Il n'existe pas une approche spécifique pour la construction d'un réseau de neurones et on pourrait imaginer n'importe quelle architecture. Mais il faut être conscient que plus il y a de couches et de nœuds dans une couche, plus le temps de calcul est long.

⁶ J.E. Hatch et L.Wynant, Canadian Commercial Lending, Toronto, Carswell, 1995, 2e ed.

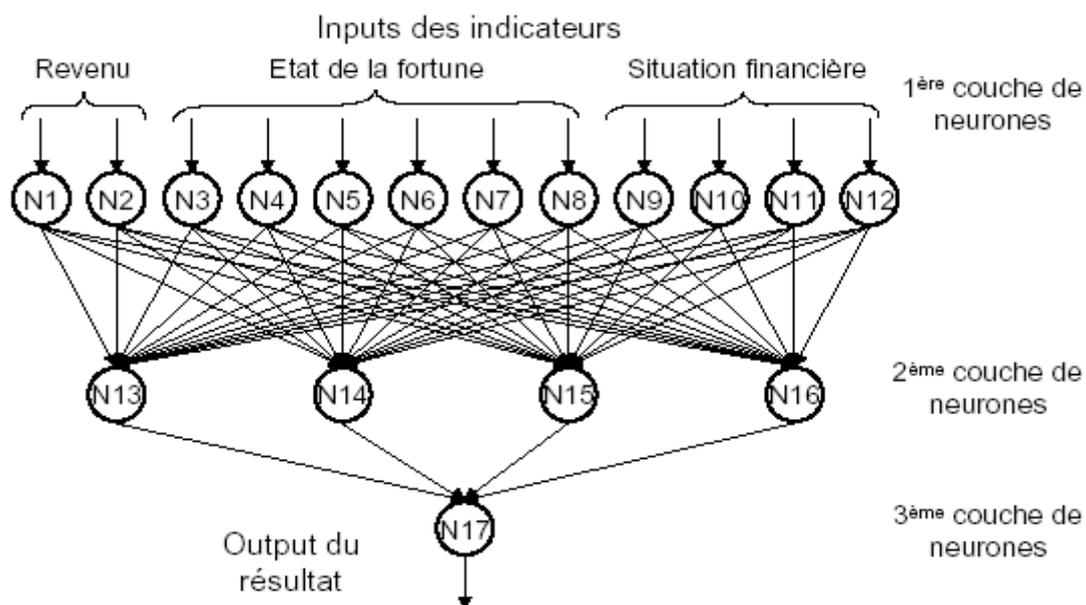
⁷ [en ligne], <http://www.hec.unil.ch>, consulté le 6 Juin 2015 à 20h00

⁸ idem

La mise en place d'un réseau de neurones s'effectue généralement en quatre étapes :

- **Le choix des échantillons** : Cette étape est cruciale et va aider le concepteur à déterminer le type de réseau le plus approprié pour résoudre son problème
- **L'élaboration de la structure** : Le choix du nombre de neurones dans la couche cachée sera tout d'abord fixé à la moyenne du nombre de neurones d'entrée et de sortie et un balayage informatique tentera de déterminer le nombre optimal de neurones dans la couche cachée.
- **L'apprentissage** : consiste tout d'abord à calculer les pondérations optimales des différentes liaisons en utilisant un échantillon
- **La validation** : Une fois le réseau calculé, il faut procéder à des tests pour vérifier que le réseau réagit bien comme on le souhaite (cela peut être via plusieurs méthode comme : Cross-Validation ou Bootstrapping).

Exemple de réseaux de neurones



3. Analyse du risque crédit : Cas du « Crédit Du Maroc »

3.1. le ratio McDonough ou Bâle II

Il est applicable depuis 2007. Il distingue non plus seulement les risques de crédit et de marché, mais également les risques opérationnels qui n'étaient pas pris en compte auparavant.

La mise en place de ce système avait pour but de permettre aux banques de choisir une méthode de détermination des fonds propres adaptée à leur profil réel de risque et de prendre en compte les techniques de réduction des risques. Pour le risque de contrepartie, les établissements de crédit auront le choix entre trois méthodes :

- **La méthode standard**
- **La méthode IRB – A (*Internal Rating Based Approach*) et la méthode IRB – F :**
avec ces méthodes IRB, les banques devront mettre en place un système de notation interne des risques, après les avoir évalués sur la base de séries statistiques. Ces systèmes de notation et les modèles devront être validés par les autorités de tutelle.

3.2. Le ratio de division des risques

Les établissements de crédit sont tenus en vertu de la circulaire N° 3/G/2002 du 27 Février 2001 de calculer trimestriellement leur coefficient maximum de division de risque. Cette circulaire stipule notamment que : les établissements de crédit sont tenues de respecter en permanence, sur base individuelle et consolidée, un rapport maximum de 20 % entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affectés d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque, à l'exclusion des risques encourus sur l'État, et d'autre part, leurs fonds propres nets.

3.3. Le système de notation de Crédit du Maroc

Au fil des années, la Banque s'est dotée d'un dispositif de notation afin d'apprécier de façon homogène l'ensemble de son portefeuille de risque de contreparties (risque de crédit). Par ailleurs, le comité de Bâle a prévu que les banques pourront utiliser leur système de notation interne pour mesurer les risques de crédit, sous réserve que leur autorité de tutelle valide la méthodologie et les séries historiques de résultats obtenus.

Les banques sont donc invitées à développer leurs systèmes d'évaluation de leurs risques autour de la notation qui devient l'élément essentiel de la culture et de la gestion du risque de crédit⁹.

3.3.1. Objectifs de la notation

La notation instaure un référentiel commun à l'ensemble de la clientèle de la Banque.

Elle permet:

- D'analyser le risque client hors de toute considération commerciale ou relationnelle ;
- D'apprécier la qualité intrinsèque de chaque risque porté à l'actif du bilan de la banque;
- De décrire chacun des portefeuilles par niveau de risque.

Par ailleurs, la notation est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision (les délégations sont articulées notamment sur la note de signature) et au suivi du risque.

Enfin, la notation qui qualifie le portefeuille peut constituer le support de la stratégie risque.

3.3.2. Procédure de notation

Responsabilité de notation

- Le demandeur (gestionnaire) est chargé d'établir une proposition de notation à partir d'éléments financiers et qualitatifs en sa possession, qu'il apprécie en fonction de sa connaissance du client, du secteur, du contexte ;
- Les analystes risques de la DDC (Direction des crédits) procèdent de manière indépendante à une expertise et à la validation de la note retenue ;
- Les délégataires décident de la note définitive attribuée à la contrepartie.

Pour les deux derniers intervenants, les motifs qui les amènent le cas échéant à modifier la note attribuée doivent être justifiés et formalisés.

⁹ Wafia nokairi (2018), *Financial characteristics of companies in failure situation in Morocco, RCCA, Maroc*

Périodicité de la note

- La notation qui constitue un élément du dossier de crédit soumis à décision est réévaluée à chaque demande d'autorisation et au minimum chaque année au moment du renouvellement ou de la revue annuelle ;
- La notation doit aussi être actualisée lorsque survient un événement de nature à modifier sensiblement le risque porté sur la contrepartie.

L'initiative en revient généralement au gestionnaire, mais la DDC ou le délégataire peut être à l'initiative d'une actualisation.

Périmètre de notation

Toute contrepartie, sur laquelle un engagement est autorisé ou la banque est en risque, doit faire l'objet d'une notation.

3.3.3. Méthodologie de la notation

La notation fait intervenir plusieurs mesures considérées comme relativement autonomes, une est liée à la contrepartie, tandis que les autres sont liées à la transaction (ligne de crédit):

- La note de contrepartie (ou note d'emprunteur ou de signature ou «rating») qui caractérise la capacité de la contrepartie à remplir ses obligations ;
- Le taux de perte en cas de défaut (Loss Given Default ou LGD) caractérise le pourcentage de perte probable en cas de défaut (de 0 à 100%) sur un engagement (contrat ou facilité) dans le cas où l'emprunteur serait défaillant. Il prend en compte les éventuelles garanties et sûretés ;
- L'encours en cas de défaut (Exposure At Default ou EAD) est une projection de risque au moment du défaut calculée à partir du taux d'utilisation possible avant défaut ;
- La maturité effective de la transaction.

Principes communs aux méthodologies de notation de contrepartie

La notation est bâtie sur une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs concernant la contrepartie. Elles reprennent, de manière rapide, la plupart des questions et réponses qui constituent l'analyse normale d'un risque.

- Note quantitative ou financière (NOF)

Cette note est établie à partir de ratios déduits des états financiers les plus récents de la contrepartie.

- Note qualitative (NOQ)

L'application qualitative repose sur quatre groupes de critères : le secteur d'activité, la qualité de management, la stratégie d'entreprise et l'environnement politique et social.

- Note de contrepartie système (NSY)

La combinaison des appréciations quantitatives et qualitatives permet le calcul automatique de la note de contrepartie système –NSY-

- Note calculée par l'analyste (NCF)

L'analyste calcul la note de contrepartie après avoir confronté la note système (NSY) à 4 critères supplémentaires (non pris en compte dans le processus financier et qualitatif).

L'influence de chacun de ces critères doit être clairement montrée et mémorisée, ainsi que la note finalement obtenue par la simple application de ces critères.

- Note proposée par l'analyste (NPA)

L'analyste peut proposer une note de contrepartie différente de celle qu'il aura calculée précédemment. Cette proposition devra être justifiée.

- Note finale retenue (NOR)

Si la note finale retenue (c'est-à-dire validée par le décideur) est différente de la note calculée par l'analyste, les raisons doivent en être justifiées dans le dossier.

Cette modification doit:

- Etre circonscrite et motivée par écrit: s'il n'y a pas de limite théorique à une telle modification, il est évident que plus la note retenue est différente de celle résultant de l'application de la méthodologie, plus cela doit être expliqué et justifié ;
- Etre, dans toute la mesure du possible, revue et entérinée par le second signataire du risque avant passage en comité de crédit ou revue de portefeuille.
- Lorsque la note finale retenue diverge des notes externes éventuellement disponibles, il convient d'en rechercher la raison plus que de s'aligner.

Probabilité de défaut (PD)

Les notes des contreparties rassemblées par la banque permettent une analyse globale comparative et évolutive dans le temps afin de constater les migrations et établir les taux de défaut (PD).

Des contrôles de cohérence (*Backtesting*) comparent ensuite le taux de défaut aux probabilités attendus.

3.4. Techniques du Contrôle *a posteriori* des Engagements

Le DASCAPEG (Département des Affaires Spéciales et du Contrôle A Posteriori des Engagements et des Garanties) est un département qui fait partie du Secrétariat Général.

Il assure un suivi mensuel en vue de :

- Détecter les comptes en anomalie (débit \geq 50 kdh) ;
- Détecter les comptes gelés depuis 6 mois ;
- Etablir la liste des impayés ;
- Déterminer les comptes à suivi particulier (engagements \geq 1.000 kdh) ;
- Etablir les ARCA (Avances sur Réalisation Cautions & Avals).

Le DASCAPEG est également chargé :

- Du Contrôle et de la conservation des garanties ;
- Du suivi de renouvellement des garanties

Un ensemble de canevas sont utilisés pour contrôler l'activité de la banque :

DCER/DCAPEG						(Montant en DH)
	Avril 11	Mai 13	Mars 14	
Total DBRD						
Total DGE						
Total DMM						
Total hors contentieux						
Total contentieux						
Totaux CDM						

Compte	NOM/RAISON SOCIALE	Avril 11	MAI 13	...	Mars 14	OBS.
DBF	CA1					
						CSP
						CSN

CSP: Compte à Suivi Particulier
CSN : Compte Suivi Négociation

Situation des impayés et des comptes gelés* depuis 6 mois au 31/10/2014

DMM CA 1 N° CA Nom CA (montant en DH)

FDC	Compte	Nom/Raison sociale	Numéro Tiers		Commentaire du réseau	
Nature	Code	Engagements	Montant			
N° prêt	Date de réalisation	Date fin de prêt	Date ancien litige/ Dernier mvt	Ancienneté en nbr. de jour	Cotation	
Nbr. impayés	Encours restant dû	Total risque			Positions actuelles	

* Comptes à solde débiteur de plus de 10.000 DH non mouvements depuis 6 mois

Etat des engagements \geq 50 kdh en anomalie au 31/01/2014 (hors impayés)

DBRD		GCC	049		Casa Zerktouni		(montant en kdh)
FDC	Compte	Nom/Raison sociale			Numéro Tiers		Commentaire Réseau
	Code Engagement			Compte Engagement	Ancienne autoris.	Positions actuelles	Cotation
	Autoris.	Validité	Utilis.	Dépassement	Garantie		
TOT.							
CLT :							

Encours par nature de clientèle et par nature de crédit

	Mois 1	Mois 2	Mois 12
DCMM					
PME/PMI					
Trésorerie					
M/L termes					
C. Consolidation					
E.P.S.					
C.N.C.					
Créances en souffrance					
Total					

Encours par secteur d'activité (hors créances en souffrance)

Mois de traitement :

Activité	Trésorerie	Moyen terme		Long terme		E.P.S.	C.N.C.	Total	
		Invest.	Consolid.	Invest.	Consolid.			Capital	%

EPS : Engagements Par Signature

CNC : Créances Non Classées (impayés)

Dossiers en suivi particuliers (engagements sup. ou égaux à 1.000 kdh)

	Janvier		Février	Décembre	
	Nombre	Encours					Nombre	Encours
DCPP								
DMM								
DCGE								
Total								

Conclusion :

Les méthodes de score, largement utilisées se perfectionnent sans cesse. Elles sont également appliquées dans d'autres domaines : en assurance automobile pour détecter les conducteurs à risque, en prospection publicitaire pour sélectionner des adresses sur un fichier en vue d'un courrier commercial, pour analyser le risque de perte d'un client etc.

Cependant, l'utilisateur doit être prudent quant à l'utilisation de ces outils d'aide à la décision et il doit s'assurer d'un certain nombre de précautions à la construction de tels modèles. Il doit aussi se rendre compte de la sensibilité de ces modèles et être averti que la prévision peut s'écarter sensiblement de la réalité, surtout lors de changements conjoncturels.

Les modèles de prévision de défaillance ne peuvent évidemment pas recenser la totalité des facteurs essentiels, touchant directement ou indirectement l'entreprise. Par exemple, les modèles font abstraction complète du degré de spécificité des actifs alors qu'un créancier va en tenir compte. Il est bien clair que les actifs polyvalents se trouveraient sur un marché secondaire alors que des actifs très spécifiques ne pourraient être vendus que très difficilement. Un modèle ne tient pas compte non plus des opportunités de croissance d'une entreprise, ce qui peut être essentiel dans un secteur donné.

Par ailleurs, il devient important de signaler que le handicap des PME en matière de financement serait de deux ordres :

- D'une part, le risque concernant les PME touche moins à leur rentabilité qu'à l'incertitude sur leur pérennité, ce qui pose directement le problème de leur capacité à produire pour leurs partenaires financiers des informations sur la manière dont elles gèrent cette pérennité ;
- D'autre part, le développement et la libéralisation des marchés financiers ont accru la volatilité des performances. Les banques, et plus largement les établissements de crédit sont confrontés à l'écart de temporalité entre le rythme de ces marchés et celui de l'activité réelle des entreprises. Ils réagissent au coût de ce décalage soit en réduisant leur marge, soit en accroissant la sélectivité de leurs offres de prêts. Cette sélectivité s'opère sur les quantités offertes sur le coût du crédit. Les PME sont alors particulièrement handicapées par rapport aux autres firmes.

La problématique des PME est donc plus une problématique de financement de la croissance que de renforcement des fonds propres.

Une lecture de la performance qui mettrait l'accent sur la cohérence entre les modalités d'organisation de la production et les relations des entreprises avec leurs environnements permettrait d'améliorer les capacités de prévision en particulier des prêteurs qui pourraient ainsi valider, selon leurs exigences, l'information fournie. Une évaluation faisant référence à cette pluralité permettrait de mieux repérer les tensions, les sources de fragilité spécifiques à un système d'action et d'en étudier les remèdes, et par là même, d'améliorer la gestion du risque de crédit.

Bibliographie

- BERRADA A. (2003), *Les techniques de banque, de crédit et du commerce international au Maroc*, Ed. SECEA.
- DE LA BRUSLERIE Hubert (2010), *Analyse financière – information financière, évaluation, diagnostic*, Dunod, Paris.
- G. DEPALLENS, JOBARD, *Gestion de la banque*, Paris, DUNOD,
- GUILHOT B.H. (1999), *Analyse Bancaire de la P.M.E.*, Revue Banque Editeur, Paris
- GUILHOT B. (2000), *La méthode des scores : Intérêts et limites, première partie*, La Revue Banque.
- LABADIE A. et ROUSSEAU O (2000), *Crédit Management, Gérer le risque clients*, Ed. Economica, Paris. 2000
- SALAHI. A (2006), *la prévision de la défaillance des PME*, ISCAE,
- SUBRAMANIAM B. et DISTINGUIN (1999), *Le crédit management: outil d'aide à la décision pour la gestion du risque client*, Université de Rennes 1, mémoire de DESS finance d'entreprise.
- VAN PRAAG N. (2000), *Crédit Management et Crédit Scoring*, Economica, Paris.
- Wafia nokairi (2018), *Financial characteristics of companies in failure situation in Morocco*, RCCA, Maroc